



*Société Vaudoise des Maître-sse-s Secondaires
Membre de la Fédération Syndicale SUD
Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne*

Résolution de l'Assemblée générale de la SVMS du 29 janvier 2020

sur la formation continue

Constatant

- l'importance de la formation continue
- les inégalités de traitement entre services et entre établissements
- le nombre insuffisant de jours autorisés
- le fait que l'offre de formation est surtout prise sur le temps d'enseignement
- qu'il n'est pas admissible que les travailleurs-euses doivent payer leur formation continue
- que le financement à disposition des établissements est insuffisant, en particulier où la demande de formation est forte

Demande

- droit à 5 jours, y compris sur temps d'enseignement, le dépassement doit être possible pour des formations plus longues
- jusqu'à 5 jours, validation sans condition de la direction, ou motivation argumentée et opposable du refus
- financement à 100% des frais d'inscription par le service (et pas par le budget de l'établissement)
- droit à la formation à l'étranger